

CQP Manager de la sécurité et des risques de l'information

RNCP29571 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	326m
Formacode(s)	31006
Code(s) ROME	M1802
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3018 — Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil
Date d'échéance	30/12/2022

Certificateur(s)

ATLAS SOUTENIR LES COMPETENCES · SIRET : 85129663200017

Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche professionnelle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils - Fonds d'assurance formation ingénierie études et conseil (Fafiec)

<http://www.fafiec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) Manager de la Sécurité et des Risques de l'Information (MSRI) est en charge de la définition de la politique de gestion des risques liés à l'information dans l'entreprise, du déploiement et de l'animation du dispositif de gestion des risques. Ce dispositif intègre des actions anticipatrices de pesée des vulnérabilités et des actions correctrices de défaut de sécurité de l'information.

Le (la) MSRI développe deux approches : la gestion des risques liés à l'information et la sécurité des informations. Il-elle veille à la cohérence entre la politique de sécurité et de gestion des risques qu'il-elle détermine et met en place et le dispositif mis en place par la direction de la sécurité des systèmes d'information.

Le (la) MSRI doit également anticiper et gérer les incidents et crises : il (elle) est en prise avec le quotidien de l'entreprise et fait évoluer les actions pour prévenir et détecter les agressions. Il (elle) coordonne l'audit des dispositifs de gestion de crises. Il-elle est garant(e) de la mise en place de bonnes pratiques au sein de l'organisation dans un souci permanent de sensibilisation du personnel (interne ou de l'entreprise élargie : les entreprises partenaires, tels que les sous-traitants, les prestataires) aux risques.

Liste des activités visées :

A1 - Définition et organisation de la gouvernance des risques liés à l'information au sein de l'entreprise et dans l'entreprise élargie (entreprises partenaires : prestataires externes, fournisseurs etc.) : définition de la politique de gestion des risques et de la sécurité liés à l'information (intégrant la chaîne de recherche, de traitement et de diffusion de l'information et intégrant les risques de l'information) et déclinaison des procédures associées

A2 - Définition et pilotage du dispositif de maîtrise des risques liés à l'information : identification de tous types des menaces entrant dans son périmètre d'intervention, mise en place d'un système d'évaluation des risques identifiés et définition de mesures pour répondre à la menace et à la gestion de celle-ci.

A3 - Définition et supervision du dispositif de gestion des incidents et des crises : prévention et détection des agressions, coordination des dispositifs de gestion de crises/incidents.

A4 - Evaluation régulière du dispositif de gestion des risques liés à l'information : réalisation d'audits, définition de plan d'action, évaluation du dispositif

A5 - Diffusion de la culture de prévention des risques liés à l'information : sensibilisation et communication auprès des différents acteurs de l'entreprise sur la prévention des risques liés à l'information.

A6 - Management de la politique de la gestion des risques et de la sécurité liés à l'information et des dispositifs associés au sein de l'entreprise et de l'entreprise élargie (management de projet/des dispositifs liés à la gestion des risques et de la sécurité au sein de l'entreprise : évolution réglementaire, conformité avec une norme, développement d'une nouvelle activité etc.)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées

C11 - Intégrer les orientations liées à la validité et à la protection de l'information

C12 - Déterminer les compétences de l'organisation pour répondre aux objectifs

C21 - Anticiper les risques liés à l'information (activités, organisation, système d'information, outils dématérialisés, événements extérieurs...)

C22 - Evaluer les risques et les vulnérabilités liés à l'information de l'entreprise

C23 - Proposer des mesures de réduction des risques (intégrées, par exemple, dans des plans de sauvegarde, de protection, en mode dégradé et de reprise)

C24 - Définir et budgéter les mesures de réduction des risques à mettre en place avec les équipes

C25 - Mettre en place et piloter un système de mesure d'efficacité des actions entreprises avec des indicateurs appropriés

C31 - Assurer un rôle de coordination entre les différentes fonctions de l'entreprise en situation d'incident ou de crise (DG et fonctions de direction, DSI, directions métiers, RSSI)

C32 - Déclencher et superviser le dispositif de gestion de l'incident ou de crise

C33 - Evaluer la réponse de l'entreprise aux incidents survenus

C34 - Proposer les actions correctives en suivant leur mise en œuvre

C41 - Contrôler la bonne application par les parties prenantes de l'entreprise des directives en matière de gouvernance des risques

C42 - Procéder à des audits de sécurité des systèmes d'information et de processus

C43 - Analyser les résultats et proposer des plans d'actions

C44 - Piloter les plans d'actions et s'assurer de la réduction des risques

C51 - Définir la culture de prévention des risques liés à l'information

C52 - Sensibiliser les directions métiers aux risques liés à l'information

C53 - Argumenter les mesures préconisées sur les risques identifiés auprès de la direction générale

C54 - Sensibiliser les salariés dans la mise en œuvre des outils et méthodes proposées (formations, procédures, mode opératoire, instruction, prévention...)

C61 - Manager la gestion des risques et de la sécurité liés à l'information au sein de l'entreprise et dans l'entreprise élargie.

Blocs de compétences

RNCP29571BC01 — Diffuser la culture de prévention des risques liés à l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Définir la culture de prévention des risques liés à l'information
- Sensibiliser les directions métiers aux risques liés à l'information
- Argumenter les mesures préconisées sur les risques identifiés auprès de la direction générale
- Sensibiliser les salariés dans la mise en œuvre des outils et méthodes proposées (formations, procédures, mode opératoire, instruction, prévention...)

Modalités d'évaluation

Mise en pratique professionnelle reconstituée :

- portant sur la réalisation d'un plan de communication
- et donnant lieu à 1 rapport écrit et 1 présentation individuelle devant un binôme d'évaluateurs

Obtention du bloc de compétences

Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.

RNCP29571BC02 — Définir et organiser la gouvernance des risques liés à l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Intégrer les orientations liées à la validité et à la protection de l'information
- Déterminer les compétences de l'organisation pour répondre aux objectifs
- Formaliser des procédures, des référentiels de sécurité et des bonnes pratiques.
- Assurer une veille sur les enjeux de conformité réglementaires, les nouvelles menaces, notamment liées aux nouveaux comportements, et les solutions pour les couvrir.
- Coordonner l'application de la réglementation et des procédures de sécurité par toutes les fonctions de l'entreprise

Modalités d'évaluation

Mise en pratique professionnelle reconstituée :

- Portant sur la définition de la politique de gestion des risques et de la sécurité liés à l'information et l'élaboration du processus de management des risques liés à l'information
- et donnant lieu à 1 rapport écrit et 1 présentation individuelle devant un binôme d'évaluateurs

Obtention du bloc de compétences

Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.

RNCP29571BC03 — Définir et piloter le dispositif de maîtrise des risques liés à l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Anticiper les risques liés à l'information (activités, organisation, système d'information, outils dématérialisés, événements extérieurs...)
- Evaluer les risques et les vulnérabilités liés à l'information de l'entreprise
- Proposer des mesures de réduction des risques (intégrées, par exemple, dans des plans de sauvegarde, de protection, en mode dégradé et de reprise)
- Définir et budgéter les mesures de réduction des risques à mettre en place avec les équipes
- Mettre en place et piloter un système de mesure d'efficacité des actions entreprises avec des indicateurs appropriés

Modalités d'évaluation

Mise en pratique professionnelle reconstituée :

- portant sur la réalisation d'une cartographie des risques et l'élaboration d'un plan de traitement des risques
- et donnant lieu à 1 rapport écrit et 1 présentation individuelle devant un binôme d'évaluateurs

Obtention du bloc de compétences

Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.

RNCP29571BC04 — Définir et superviser le dispositif de gestion des incidents et des crises

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Assurer un rôle de coordination entre les différentes fonctions de l'entreprise en situation d'incident ou de crise (DG et fonctions de direction, DSI, directions métiers, RSSI)
- Déclencher et superviser le dispositif de gestion de l'incident ou de crise
- Evaluer la réponse de l'entreprise aux incidents survenus
- Proposer les actions correctives en suivant leur mise en œuvre

Modalités d'évaluation

Mise en pratique professionnelle reconstituée :

- portant sur l'élaboration de 2 procédures (l'une relative à la gestion des incidents, l'autre relative à la gestion des crises) et la réalisation d'un tableau de bord de gestion des incidents accompagné de fiches actions
- et donnant lieu à 1 rapport écrit et 1 présentation individuelle devant un binôme d'évaluateurs

Obtention du bloc de compétences

Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.

RNCP29571BC05 — Evaluer le dispositif de gestion des risques liés à l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif

- Contrôler la bonne application par les parties prenantes de l'entreprise des directives en matière de gouvernance des risques
- Procéder à des audits de sécurité des systèmes d'information et de processus.
- Analyser les résultats et proposer des plans d'actions
- Piloter des plans d'actions et s'assurer de la réduction des risques

Modalités d'évaluation

Mise en pratique professionnelle reconstituée :

- portant sur la réalisation d'une analyse des risques et l'élaboration d'un plan d'actions correctrices
- et donnant lieu à 1 rapport écrit et 1 présentation individuelle devant un binôme d'évaluateurs

Obtention du bloc de compétences

Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par une attestation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les fonctions de Manager de la Sécurité et des Risques de l'Information peuvent être exercées au sein :

- des entreprises des secteurs du numérique, de l'ingénierie, des études et du conseil et des métiers de l'évènement ;

de toutes les entreprises, quels que soient la taille et le secteur d'activité de celles-ci à partir du moment où la gestion de la sécurité et des risques liés à l'information est une nécessité pour l'entreprise.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Consultant en management des Risques et de la Sécurité de l'Information
- Manager des Risques et de la Sécurité et de l'Information

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	3 115 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (35 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 758
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	0 %
Familles professionnelles (FAP)	M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury paritaire est composé à 50% de représentants des salariés et à 50% de représentants des employeurs.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est composé de 2 membres de la CPNEFP (1 représentant des salariés et 1 représentant des employeurs) et de 2 professionnels habilités par la CPNEFP.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 30/12/2022

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site d'information sur les CQP de la Branche

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29571/>